Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

2019

Station de pompage et puits de Villevieux

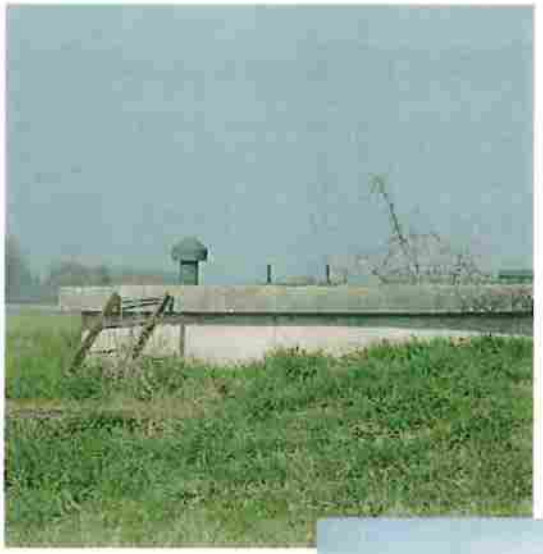

Ville de Lons le Saunier

SOMMAIRE

1/ CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE 3

1.1/ TERRITOIRE ET NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS 3

1.2/ MODE DE GESTION DU SERVICE 3

1.3/ NATURE DES RESSOURCES ET VOLUMES PRÉLEVÉS 5

1.4/ RÉSEAU DE DESSERTE, NOMBRE ET TYPES D'ABONNEMENTS 5

2/ TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE 9

2.1/ LE PRIX DE L'EAU 9

2.2/ MODALITÉS DE FACTURATION 10

2.3/ MONTANTS DES RECETTES, VENTE D'EAU ET EXPLOITATION 11

3/ INDICATEURS DE PERFORMANCES 12

3.1/ QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE 12

3.2/ INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DU RÉSEAU 15

3.3/ RENDEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION 17

3.4/ INDICE LINÉAIRE DES VOLUMES NON COMPTES 17

3.5/ INDICE LINÉAIRE DES PERTES EN RÉSEAU 17

3.6/ TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU 18

3.7/ TAUX D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU 19

3.8/ TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS NON PROGRAMMÉES 20

3.9/ DÉLAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS 20

3.10/ DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITÉ 20

3.11/ TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNÉE N-1 21

3.12/ TAUX DE RÉCLAMATION 21

4 / FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 21

4.1/ MONTANT DES TRAVAUX 21

4.2/ ENCOURS DE LA DETTE ET ANNUITÉ 22

4.3/ MONTANT DES AMORTISSEMENTS 22

4.4/ PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX 22

5 / ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION 23

5.1/ MONTANTS DES ABANDONS DE CRÉANCE 23

5.2/ DESCRIPTIFS ET MONTANTS DES OPERATIONS DE COOPÉRATION 23

Annexes 24

Le présent rapport a pour objectif

- ✓ de présenter les caractéristiques techniques et financières du service public de distribution d'eau potable de la régie des eaux de Lons Le Saunier,
- ✓ de permettre aux consommateurs de comprendre facilement leur facture d'eau, sans avoir à la déchiffrer,
- ✓ d'informer le consommateur de la qualité de l'eau distribuée,
- ✓ suite à l'Arrêté du 2 mai 2007 et du 2 décembre 2013, d'évaluer l'inscription du Service dans une stratégie de développement durable grâce aux indicateurs de performance.

I/ CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

1.1/ TERRITOIRE ET NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS

La régie des eaux de Lons Le Saunier alimente

- ✓ et entretient les réseaux de distribution d'eau potable des communes de LONS LE SAUNIER, (DSP : CONLIEGE et MACORNAY), soit une population d'environ 25 000 habitants,
- ✓ quelques branchements sur les communes de MONTMOROT, COURBOUZON, PERRIGNY et MONTAIGU.
- ✓ la Communauté de Communes des Foulletons, qui pompe l'eau nécessaire à son alimentation à la station de pompage de Villevieux.
- ✓ le hameau de Vatagna Commune de MONTAIGU par un piquage sur la conduite d'alimentation de CONLIEGE
- ✓ en appoint le Syndicat Intercommunal des Eaux du Revermont par l'intermédiaire d'une conduite en aval des réservoirs de Pymont.

1.2/ MODE DE GESTION DU SERVICE

La régie des eaux de Lons Le Saunier comprend :

- 0.5 Ingénieur
- 1 agent de maîtrise
- 5 fontainiers
- 1,5 agents administratifs

Soit 8 équivalent Temps pleins

Ses moyens techniques comprennent des véhicules type fourgonnettes, camions et engins de terrassement. Elle dispose d'un appareil de détection de fuites, de tracé de réseaux et d'un outillage adapté à ses besoins (tronçonneuses, perforatrice pour prise en charge, poste à éléctrosoudure,...) ainsi que d'un logiciel de gestion des abonnés et de facturation.

Les travaux effectués sont :

L'entretien du réseau

Réparation des fuites, cassures...

- Relevé des compteurs
- Suivi des stations et des installations
- Réforme des compteurs
- Maintien de la propreté dans les locaux (stations, bureaux, ateliers)
- Mise à jour et suivi des plans
- Gestion d'un stock de pièces servant à l'adduction d'eau
- Mise à niveau des bouches à clés
- Entretien des pièces de robinetterie (vannes, réducteur…)
- Prélèvements pour analyse de l'eau
- La recherche de fuites

Le développement du réseau

- Renouvellement des conduites d'adduction d'eau
- Branchements neufs
- Remplacement des branchements en plomb
- Amélioration du suivi des stations
- Maîtrise d'œuvre

La gestion des abonnés et de la facturation

- Facturation bisannuelle
- Gestion des abonnements
- Gestion clientèle (réclamation, régularisation factures, …)

Au 1er janvier 2020, La compétence eau sera transférée à ECLA (espace communautaire Lons agglomération). Le service sera donc une régie eau de ECLA .

1.3/ NATURE DES RESSOURCES ET VOLUMES PRELEVES

Le réseau d'eau potable est alimenté par un ensemble de puits et de sources, situés dans deux zones géographiques distinctes, les puits à Villevieux et les sources à CONLIEGE et REVIGNY

Le volume prélevé, en provenance des puits de Villevieux, pour l'année 2019 est de **1 581 987 m³,** il varie entre 1,3 et 1,8 millions de m³ par an (entre 2004 et 2019) avec une moyenne annuelle de 1 678 913 m³.

Le volume prélevé, en provenance des sources, pour l'année 2019 est de **255 298 m³,** il varie annuellement, entre 225 000 m³ et 785 000 m³ (entre 2004 et 2019) avec une moyenne de 486 766 m³.

Il est à noter que le Service des Eaux vend de l'eau:

- ✓ à la Communauté de Communes des Foulletons, pour l'alimentation de l'ensemble de son réseau d'eau potable, avec une tarification selon convention visée par Monsieur le Préfet du Jura le 7 mars 1963 et l'avenant n°3 et 4.
- ✓ à la commune de MONTAIGU depuis 2002 pour l'alimentation du hameau de Vatagna à la suite du glissement de terrain qui a endommagé la source qui alimentait ce hameau, avec une tarification selon la dernière convention visée par Monsieur le Préfet du Jura le 10 octobre 2012.
- ✓ au Syndicat Intercommunal des Eaux du Revermont (SIER), en appoint, avec une tarification selon convention visée par Monsieur le Préfet du Jura le 13 septembre 1996 et l'avenant n°1 visé le 1er février 2002.

Il est à noté que ces 2 dernières ventes cesseront en 2020 suite au transfert de compétence eau à ECLA

1.4/ RESEAU DE DESSERTE, NOMBRE ET TYPES D'ABONNEMENTS, VOLUMES VENDUS

La longueur du réseau de distribution est d'environ 115 km et dessert une population d'environ 25 000 habitants (communes de LONS LE SAUNIER, MACORNAY, CONLIEGE).

(d'après redevance de prélévement)

	SOURCES	%	NAPPE VILLEVIEUX	%	Total	dont SIER	% Villevieux	dt Foulletons	% Villevieux
2004	785160	0,30	1798196	0,69	2 618 857	105398	0,06	63155	0,04
2005	745 720	0,29	1803344	0,71	2 549 064	130424	0,07	62899	0,03
2006	702 720	0,29	1 711 190	0,71	2 413 910	114473	0,07	56725	0,03
2007	664 070	0,29	1 606 344	0,71	2 270 414	28 180	0,02	54 014	0,03
2008	611 082	0,28	1 545 584	0,72	2 156 666	41 794	0,03	55 094	0,04
2009	500 768	0,22	1 791 048	0,78	2 291 816	198 871	0,11	63 178	0,04
2010	483 458	0,22	1 687 306	0,78	2 170 764	96 888	0,06	62 477	0,04
2011	377 333	0,17	1 790 451	0,83	2 167 784	181 386	0,10	55 585	0,03
2012	457 101	0,21	1 699 056	0,79	2 156 157	25 644	0,02	56 396	0,03
2013	417 220	0,19	1 784 560	0,81	2 201 780	73 198	0,04	60 730	0,03
2014	554 427	0,29	1 373 474	0,71	1 927 901	45 083	0,03	59 514	0,04
2015	355 376	0,18	1 625 015	0,82	1 980 391	143 602	0,09	70 485	0,04
2016	360 817	0,20	1 465 079	0,80	1 825 896	69 971	0,05	66 839	0,05
2017	225 109	0,11	1 836 314	0,89	2 061 423	207 456	0,11	63 993	0,03
2018	292 598	0,14	1 763 659	0,86	2 056 257	176 543	0,10	67 181	0,04
2019	255 298	0,14	1 581 987	0,86	1 837 285	176 811	0,11	73 318	0,05
Moyenne	486 766	22,45 %	1 678 913	77,44 %	2 167 898	104 455	6,22 %	60 792	3,62 %

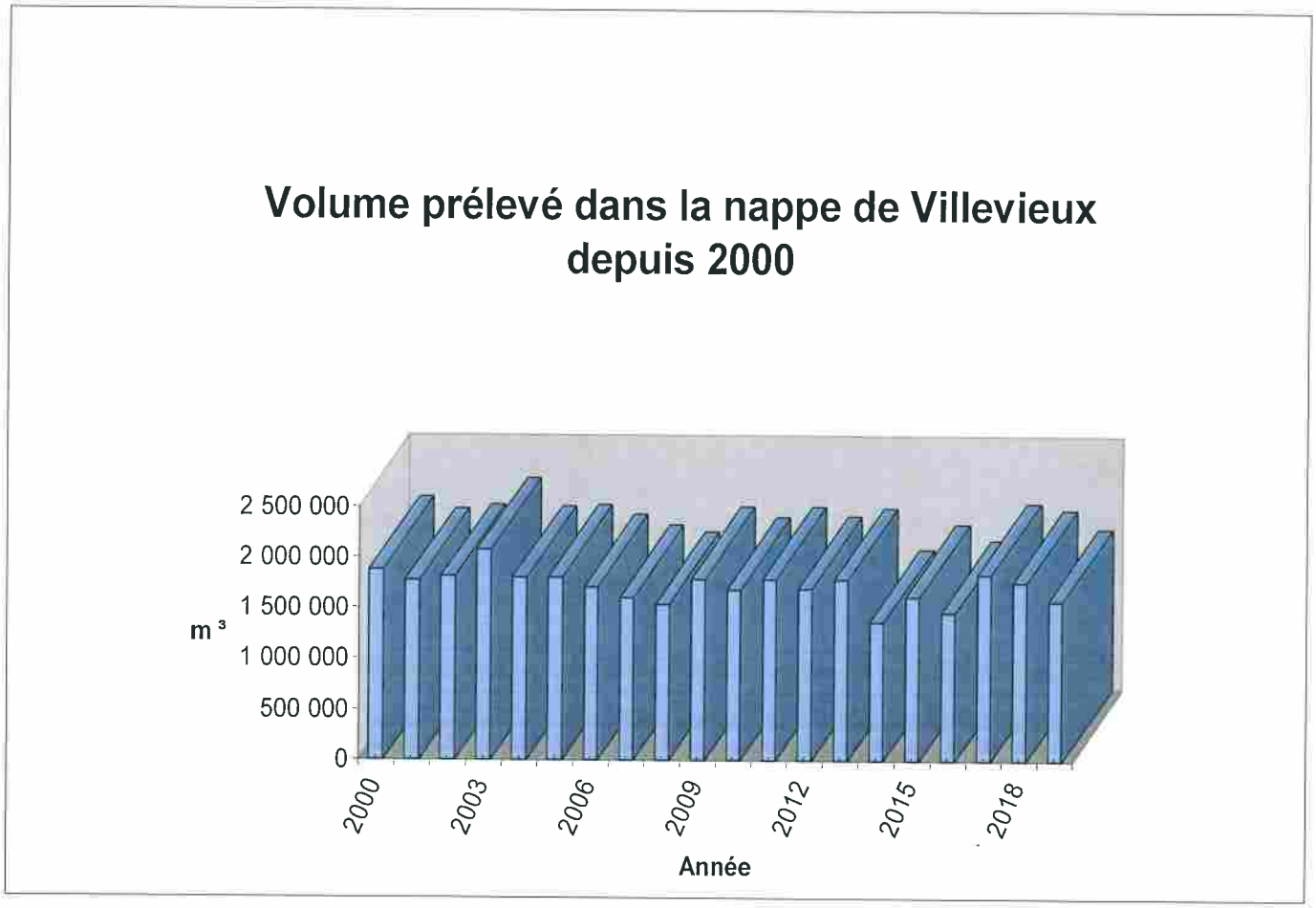

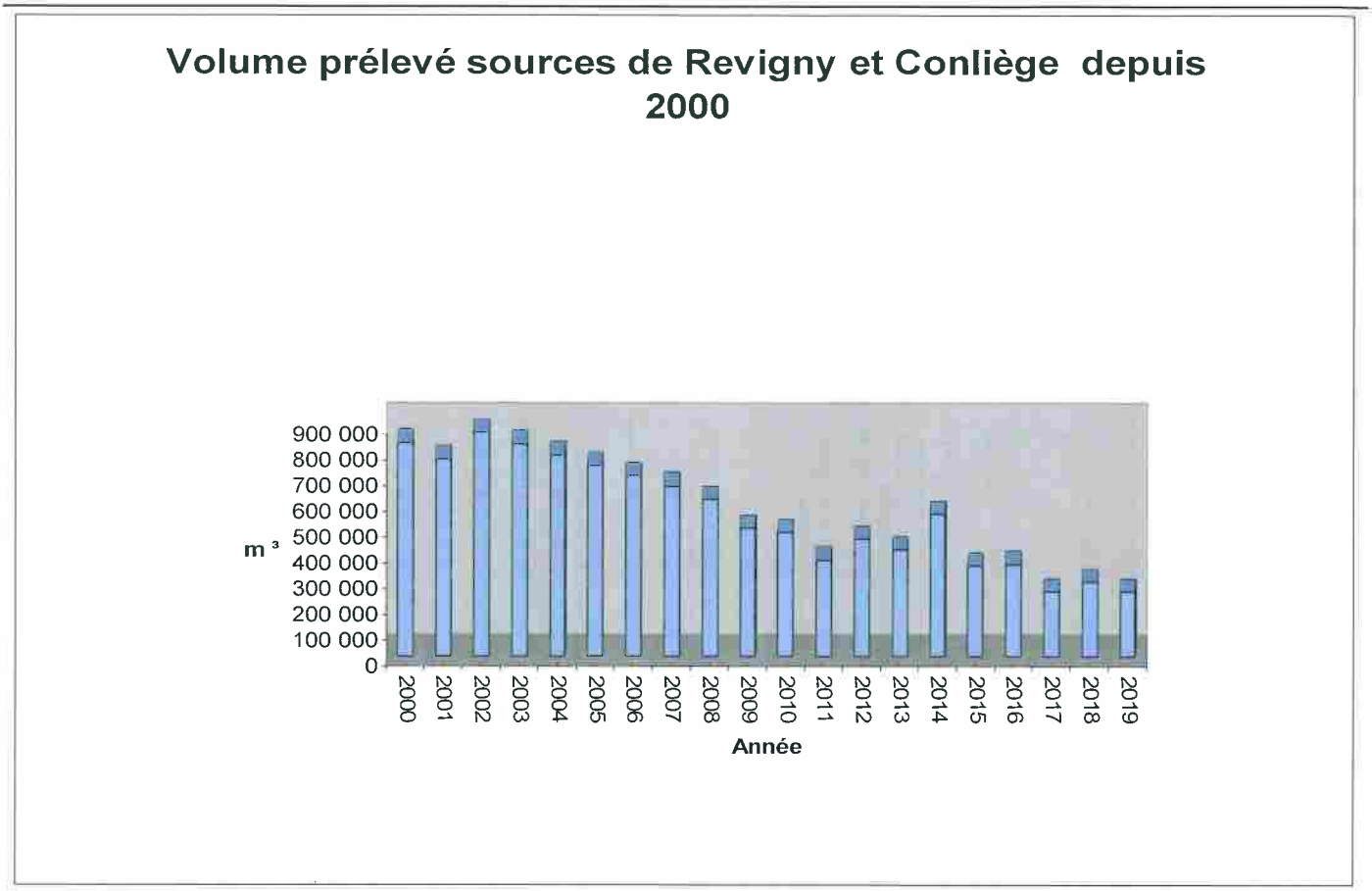

La longueur du réseau de distribution est d'environ 115 km et dessert une population d'environ 25 000 habitants avec 4 892 branchements et un volume total distribué de 1 645 387 m³.

REPARTITION DES BRANCHEMENTS ET VOLUMES VENDUS

2019	Nombre de branchements	Volumes vendus en m³
LONS LE SAUNIER	3 929	1 272 795
Borne Services Techniques	1	589
TOTAL LONS LE SAUNIER	3 930	1 273 384
MONTAIGU	30	7 870
MONTMOROT	17	3 380
COURBOUZON	54	5 001
PERRIGNY	61	28 571
CONLIEGE	356	28 558
MACORNAY	476	39 863
TOTAL autres communes	994	113 676
TOTAL branchements Régie de Lons Le Saunier	4 924	1 387 060
Syndicat Intercommunal du Revermont	1	176 811
Communauté de communes des Foulletons	1	73 318
Communes de Vatagna	1	4 689
TOTAL en gros	3	254 327
TOTAL GENERAL	4 927	1 645 387

Service des Eaux
Ville de Lons le saunier

PERFORMANCE DU RESEAU

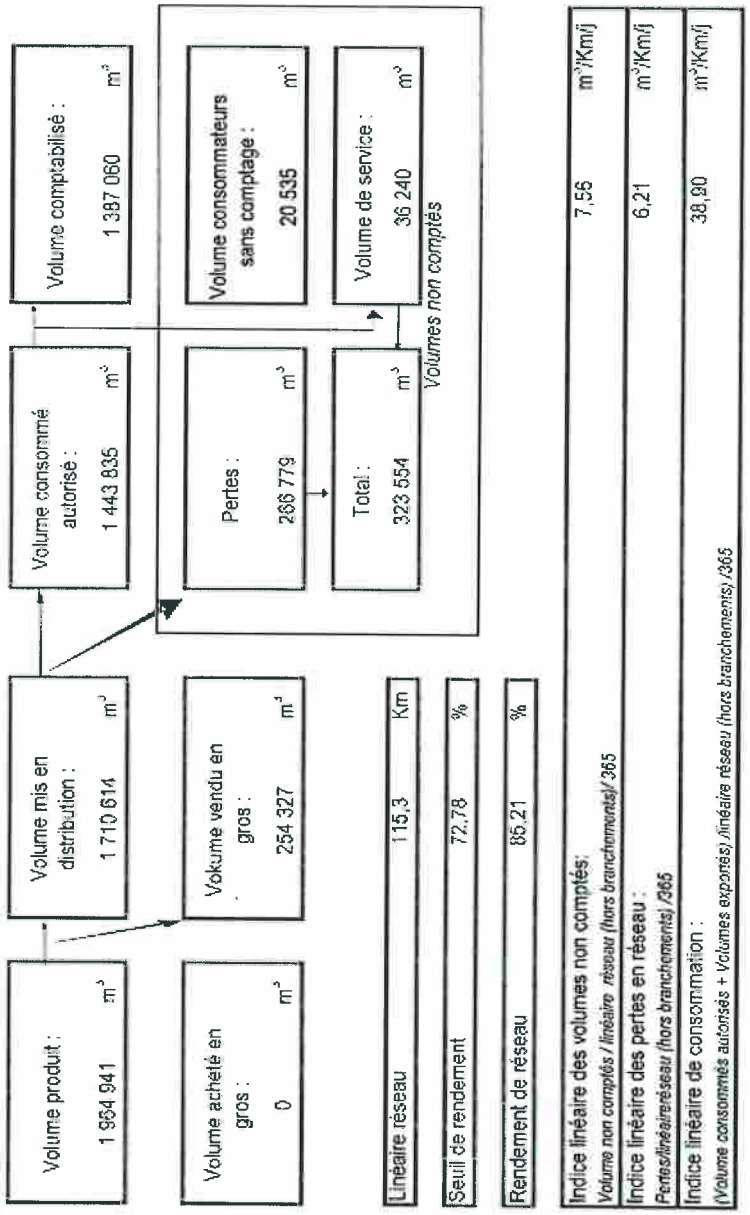

II/ TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

2.1/ LE PRIX DE L'EAU

Parts variables

ORGANISME	€/m³ HT	% TVA
Régie des eaux de Lons Le Saunier (jusqu'à 10 000 m³) LONS LE SAUNIER, MONTMOROT, PERRIGNY, COURBOUZON et MONTAIGU (jusqu'à 10 000 m³) (Au-delà de 10 000 m³) Délibération du Conseil Municipal en date du 17 Décembre 2018	1.246 1.140	5.5
Régie des eaux de Lons Le Saunier (part délégataire contrat de DSP) **MACORNAY** Contrat de Délégation de Service Public approuvé par délibération du 8 octobre 2012	1.067	5.5
Régie des eaux de Lons Le Saunier (part délégataire contrat de DSP) **CONLIEGE** Contrat de Délégation de Service Public approuvé par délibération du 8 octobre 2012	0.971	5.5
Commune de MACORNAY Délibération du Conseil Municipal en date du 7 Décembre 2018	0.180	5.5
Commune de CONLIEGE Délibération du Conseil Municipal en date du 19 Décembre 2018	0.313	5.5
Gestionnaire du Service Assainissement LONS LE SAUNIER, MONTMOROT, MACORNAY, PERRIGNY, CONLIEGE, COURBOUZON, MONTAIGU Délibération du Conseil Communautaire d'ECLA en date du 13 décembre 2018	1.143	/
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse Redevance pour pollution LONS LE SAUNIER, MONTMOROT, MACORNAY, PERRIGNY, CONLIEGE, COURBOUZON et MONTAIGU	0.270	5.5
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse Redevance pour modernisation des réseaux de collecte LONS LE SAUNIER, MONTMOROT, MACORNAY, PERRIGNY, CONLIEGE, COURBOUZON et MONTAIGU	0.150	10
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse Redevance de prélèvement LONS LE SAUNIER, MONTMOROT, MACORNAY, PERRIGNY, CONLIEGE, COURBOUZON et MONTAIGU	0.058	5.5

Parts fixes

Régie des Eaux de LONS-LE-SAUNIER :

- part fixe annuelle qui est fonction du diamètre du compteur pour les communes de LONS LE SAUNIER, MONTMOROT, PERRIGNY, COURBOUZON et MONTAIGU (Délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2018).
- part fixe annuelle qui est fonction du diamètre du compteur pour les communes de MACORNAY et de CONLIEGE (Contrat de Délégation de Service Public approuvé par délibération du 8 octobre 2012).

Compteur LONS LE SAUNIER, MONTMOROT, PERRIGNY, COURBOUZON MONTAIGU (diamètre en mm)	Forfait HT en Euros
15	15.95
20	19.04
25	40.77
40	58.80
50	101.39
60	128.35
80	157.96
100	185.90

Compteur MACORNAY / CONLIEGE (diamètre en mm)	Forfait HT en Euros
15	16.09
20	19.20
25	41.11
40	59.29
50	102.04
60	129.43
80	159.29
100	187.46

A noter que le prix de l'eau TTC 2019 pour la Régie des eaux de LONS-LE-SAUNIER (3.1215 €/m³) et pour les communes de MACORNAY (3.097 €/m³) et de CONLIEGE (3.097 €/m³) sur la base d'une consommation annuelle de 120 m^3 avec abonnement, se situe 15 % en dessous du prix moyen sur l'ensemble des communes des bassins Rhône Méditerranée et Corse de l'année 2015 (3.63 €/m³) *(Source : estimation de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse à partir des données SISPEA).*

2.2/ MODALITÉS DE FACTURATION

Le système de tarification en vigueur est le suivant :

✓ Un acompte, redevable au mois de mai/juin, calculé sur la base de 40 % de la consommation de l'année précédente,

✓ Le solde déduction faite de l'acompte, redevable en décembre, suite au relevé des compteurs courant septembre/octobre.

2.3/ MONTANTS DES RECETTES, VENTE D'EAU ET EXPLOITATION

Les volumes et le produit des ventes sont les suivants :

COMMUNES DE LONS LE SAUNIER, MACORNAY, CONLIEGE, MONTMOROT, PERRIGNY, COURBOUZON et MONTAIGU

ANNEE	VOLUME (m³)	VENTE en € HT
2014	1 310 393	1 479 626,58
2015	1 350 949	1 556 797.61
2016	1 337 433	1 571 022.82
2017	1 370 890	1 636 377.69
2018	1 328 872	1 674 403.64
2019	1 298 945	1 527 596.21

COMMUNE DE MACORNAY

ANNEE	VOLUME délégataire (m³)	VENTE en € HT part délégataire	VOLUME communale (m³)	VENTE en € HT part communale
2014	37 409	36 280.00	37 462	6 406.42
2015	38 463	37 654.16	38 482	6 834.53
2016	40 271	39 501.96	40 081	7 214.67
2017	40 271	39 501.96	40 087	7 215.54
2018	41 488	40 695.71	41 667	7 500.06
2019	39 863	41 877.28	39 863	7 175.34

COMMUNE DE CONLIEGE

ANNEE	VOLUME délégataire (m³)	VENTE en € HT part délégataire	VOLUME communale (m³)	VENTE en € HT part communale
2014	27 108	23 863.08	27 203	6 741.26
2015	28 125	25 022.71	28 169	7 246.17
2016	28 036	24 988.09	28 082	7 214.67
2017	28 509	25 881.28	28 624	7 901.36
2018	28 050	25 464.58	28 145	8206.09
2019	28 558	27 270.33	28 601	8682.93

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES FOULLETONS

ANNEE	VOLUME (m³)	VENTE en € HT
2013	56 571	10 295.92
2014	59 514	10 831.54
2015	70 485	12 828.27
2016	64 733	11 781.40
2017	60 136	11 065.02
2018	67 181	12 764,39
2019	73 318	13 563.83

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU REVERMONT

ANNEE	VOLUME (m³)	VENTE en € HT
2014	45 083	23 211.72
2015	143 602	73 955.03
2016	69 971	36 035.06
2017	207 456	108 084.58
2018	176 543	94 980,13
2019	176 811	93 063.63

MONTAIGU HAMEAU DE VATAGNA

ANNEE	VOLUME (m³)	VENTE en € HT
2014	4 689	2 775.89
2015	4 706	2 804.78
2016	4 527	2 766.00
2017	4 330	2 658.62
2018	3 628	2 227.59
2019	4 689	2 775.89

III/ INDICATEURS DE PERFORMANCES

3.1/ QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

Le décret n° 2001-1220 du 20 décembre 2001 (transposition de la directive européenne 98/83/CE du 3 novembre 1998) fixe des niveaux guides "références de qualité" et des concentrations maximales admissibles "limites de qualité" pour les paramètres concernant la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine.

L'ensemble des analyses est effectué sous le contrôle de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales et affichées en mairie dès réception (décret 94-841).
Parallèlement, le Service des Eaux réalise des prélèvements destinés à des analyses bactériologiques. Cet autocontrôle s'effectue à une fréquence hebdomadaire.

RECAPITULATIF DES ANALYSES EFFECTUEES EN 2019 (ARS) sur LONS LE SAUNIER

Type Analyse	D1	D2	P1	P2	RP	RS	Pesticides Liste 1	Pesticides liste 2	Radioactivité	Total
Réseau Haut	30	3	3	3	7	/	/	5	1	52
Réseau Bas	13	1	3	2	3	/	/	3	/	25
Totaux	43	4	6	5	10	/	/	8	1	77

RECAPITULATIF DES ANALYSES EFFECTUEES EN 2019 (ARS) sur MACORNAY

Type Analyse	D1	D2	P1	P2	RP	RS	Pesticides Liste 1	Pesticides liste 2	Radioactivité	Total
Totaux	6	1	/	/	/	/	/	/	/	7

RECAPITULATIF DES ANALYSES EFFECTUEES EN 2019 (ARS) sur CONLIEGE

Type Analyse	D1	D2	P1	P2	RP	RS	Pesticides Liste 1	Pesticides liste 2	Radioactivité	Total
Totaux	6	1	/	/	/	/	/	/	/	7

RECAPITULATIF DES ANALYSES EFFECTUEES EN 2019 (Autocontrôles régie)

Type Analyse	D1	D2	P1	P2	RP	RS	Pesticides Liste 1	Pesticides liste 2	Total
Réseau Haut (Macornay et Conliège)	14	/	2	/	/	/	/	/	16
Réseau Bas	9	/	3	/	/	/	/	/	12
Totaux	23	/	5	/	/	/	/	/	28

NOMENCLATURE DES ANALYSES

Type	Lieu d'analyse	Paramètres recherchés
RP - RS	A la ressource au point de puisage de l'eau	Organoleptiques, microbiologiques, physico-chimiques, les analyses complètes en indice 2, RP et RS mesurent les substances nocives ou indésirables
P1 – P2	En sortie de production au point de mise en distribution	
D1 – D2	Sur le réseau de distribution au robinet de l'usager	
La recherche des pesticides est intégrée aux analyses RP, RS et P2 en fonction du contexte de la ressource liste 1 = 25 molécules, liste 2 = 330 molécules.		

Soit 119 analyses d'eau effectuées durant l'année 2019 (dont 23 analyses en autocontrôle d'exploitation) pour un coût total de 16 262.30 € TTC.

Caractéristiques principales des eaux prélevées

- ✓ une eau de type bicarbonaté-calcique, traduisant le passage dans des niveaux calcaires : dureté moyenne de 30.9 °F pour le réseau haut et 26.7 °F pour le réseau bas,
- ✓ un pH neutre à légèrement alcalin, avec un pH moyen de 7.35,
- ✓ une charge faible en sels et matières en suspension, conductivité moyenne de 565.3 µS/cm pour le réseau haut et 519.0 µS/cm pour le réseau bas.

On rencontre des germes témoins de contaminations fécales presque systématiquement dans l'eau des sources avant traitement, du fait du manque de réseau d'assainissement sur le plateau. La faible épaisseur des sols et surtout les larges fissures du calcaire ne réalisent pratiquement pas de filtration naturelle. L'eau des sources nécessite donc une stérilisation assez importante.
Les bactéries sont par contre très rares dans les eaux puisées dans la nappe. Les communes du secteur sont le plus souvent reliées à une station d'épuration et les niveaux sablo graveleux que contient la nappe constituent un filtre naturel efficace.

En ce qui concerne la qualité bactériologique de l'eau distribuée, la synthèse effectuée par les services de l'ARS du Jura et de la Régie des Eaux de LONS-LE-SAUNIER donne les résultats suivants.

TAUX DE CONFORMITE GLOBAL DE LA QUALITE BACTERIOLOGIQUE 2010-2019

Réseau	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Haut	97 %	100 %	100%	100%	97%	100%	100 %	100 %	100 %
Bas	100 %	100 %	100%	100%	100%	100%	100 %	100 %	100 %

La qualité bactériologique des eaux distribuées est très bonne avec un taux de conformité presque toujours de 100 % chaque année.

Une concentration en nitrate de 14.5 mg/l pour la nappe de la Seille et de 12.6 mg/l pour l'eau des sources.
La référence de qualité pour la teneur en nitrates est de 25mg/l pour les nourrissons et les femmes enceintes et la limite de qualité est de 50mg/l. Pour les deux ressources de la Ville de LONS-LE-SAUNIER la teneur en nitrate reste en dessous de ces deux taux grâce notamment aux efforts menés par la Ville de LONS-LE-SAUNIER pour accompagner l'évolution des pratiques agricoles vers des méthodes moins consommatrices d'intrants.

MOYENNE ANNUELLE DE LA TENEUR EN NITRATES DES RESSSOURCES

Nitrates en mg/l	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Puits de Villevieux	18.8	17.6	18.3	18.4	15.1	13.7	13.1	13.3	14.5	14.5
Sources de Revigny / Conliège	14.0	14.0	12.8	12.1	7.7	9.9	11.5	12.8	12.4	12.6

Pour la **teneur en pesticides** la limite de qualité par substance retrouvée est de 2.0 µg/l et pour l'ensemble des substances retrouvées de 5 µg/l.

Pour la nappe de la Seille, il avait été constaté dans les années 1990, une teneur en pesticide azoté (triazine) assez élevée et notamment en atrazine. Afin de réduire ces teneurs, la Ville de LONS-LE-SAUNIER avait signé depuis 1992 avec les agriculteurs des zones d'influences des puits de captage, des conventions qui favorisent la rotation des cultures et réduisent significativement l'apport des produits phytosanitaires et engrais chimiques ou encore de maintien de prairie permanente. Et depuis mars 2012 la signature de l'Arrêté préfectoral instaurant les périmètres de protection du captage de Villevieux permet de maintenir et vise à réduire encore le taux de pesticides présent dans l'eau des puits.

Pour les eaux des sources, les analyses ne révélaient pas de teneur en pesticides jusqu'à 2009. La présence de pesticides dans l'eau des sources restait à ce jour inexistante, un rappel à la réglementation des périmètres a été fait. Pour l'année 2011, 2012, 2013 et 2014 de nouveau les analyses n'ont pas révélé de teneur en pesticides. En 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019 il a de nouveau été retrouvé une présence de pesticides.

3.2/ INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Selon l'Arrêté du 2 mai 2007 et du 2 décembre 2013 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement

	2017	2018	2019
INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU évaluer le niveau de connaissance du réseau, la qualité de gestion patrimoniale et le suivi des évolutions du réseau	**101/120**	**101/120**	**101/120**

RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du Service ou vendus en gros à un autre Service d'eau potable. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau du réseau	**86.96%**	**81.39%**	**85.69%**
SEUIL DE RENDEMENT Défini selon le Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif "notamment " à la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable	**72.02 %**	**72.81 %**	**72.84 %**
INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES Cet indice doit permettre de connaître par Km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de gestion du réseau.	**8.03 m³/Km / jr**	**7.64 m³/Km / jr**	**6.06 m³/Km / jr**
INDICE LINEAIRE DES PERTES EN RESEAU par Km de réseau la part des volumes mis en distribution qui n'est pas consommée avec autorisation sur le périmètre du Service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés	**6.08 m³/Km / jr**	**6.39 m³/Km / jr**	**4.88 m³/Km / jr**
TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU information sur la qualité de la gestion du patrimoine enterré constitué par les réseaux d'eau potable, en permettant le suivi du programme de renouvellement défini par le Service	**1.44 %**	**1.68 %**	**1.96 %**
TAUX D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU information sur la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur	**Nappe 100 % Sources 60 %**	**Nappe 100 % Sources 60 %**	**Nappe 100 % Sources 60 %**
TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES mesurer la continuité du Service d'eau potable, afin d'en apprécier le bon fonctionnement	**1.83**	**2.05**	**1.83**
DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITE En années	**3.82**	**3.18**	**1.04**
TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNEE N-1	**1.33 %**	**0.78 %**	**8.14 % (1)**
TAUX DE RECLAMATION	**0.29 %**	**0.31 %**	**0.13 %**

(1) y compris facture de Décembre 2019

3.3/ RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION

Ce rendement doit permettre de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du Service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau du réseau, selon l'Arrêté du 2 mai 2007 et du 2 décembre 2013 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Rendement =

$$\frac{\text{(volume consommé autorisé + volume vendu en gros)}}{\text{(Volume produit + volume acheté en gros)}} \times 100 = \textbf{(\%)}$$

3.4/ INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES

Cet indice doit permettre de connaître par Km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne fait pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Indice linéaire des volumes non comptés =

$$\frac{\text{(volume mis en distribution - volume comptabilisé) / 365}}{\text{Longueur du réseau de desserte}} = \textbf{(m}^3\textbf{ / Km / jr)}$$

3.5/ INDICE LINEAIRE DES PERTES EN RESEAU

Il doit permettre de connaître par Km de réseau la part des volumes mise en distribution qui n'est pas consommée avec autorisation sur le périmètre du Service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés,

Indice linéaire des pertes en réseau =

$$\frac{\text{(Volume mis en distribution - volume consommé autorisé) / 365}}{\text{Longueur du réseau de desserte}} = \textbf{(m}^3\textbf{ / Km / jr)}$$

Volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau

Volume comptabilisé = volume relevé aux compteurs sur une période 12 mois de septembre à septembre (requête Anémone consommation facturée du 01/01/N au 31/12/N + la borne des Services Techniques) + volume bassin Jean Michel (compteur déclaration de prélèvement AERMC)

Volume consommateurs sans comptage = espaces verts, essais et manœuvres incendie, lavage voirie, chasse d'assainissement, dégrèvements...

Volume de service du réseau = nettoyage de réservoirs, volume de service de production, désinfection et purge de conduites et de branchements suite aux travaux, purge et nettoyage de conduites, analyseurs de chlore et autres en ligne, ...

Longueur du réseau de desserte = longueur du réseau au 31/12/N

MACORNAY = (réseau non détendu + réseau détendu) = 6.051 + 7.066 = 13.117 Km

CONLIEGE = (réseau + adduction sources) = 8.819 + 5.526 = 14.340 Km

LONS LE SAUNIER = (haut réseau + bas réseau + adduction sources + refoulement puits) = 50.699 + 27.058 + 1.700 + 8.000 = 87.843 Km

TOTAL = 13.117 + 14.340 + 87.843 = 115.300 Km

3.6/ TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU

Il doit permettre de compléter l'information sur la qualité de la gestion du patrimoine enterré constitué par les réseaux d'eau potable, en permettant le suivi du programme de renouvellement défini par le Service, selon l'Arrêté du 2 mai 2007 et du 2 décembre 2013 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Taux moyen de renouvellement du réseau =

(Longueur cumulée de réseau renouvelé au cours des années N-4 à N / longueur du réseau au 31/12/N)

$$= \frac{11.30}{5} \;/\; 115.300 = \mathbf{1.96\ \%}$$

Le taux moyen de renouvellement pour un réseau entièrement constitué de fonte ductile est de 1.4% pour un renouvellement complet tous les 70 ans. Nous atteignons cette année cet objectif à maintenir.

longueur cumulée de réseau renouvelé au cours des années N- 4 à N =

réseau renouvelé en 2015 = 2.350 Km
réseau renouvelé en 2016 = 2.305 Km
réseau renouvelé en 2017 = 2.625 Km
réseau renouvelé en 2018 = 2.475 Km
réseau renouvelé en 2019 = 1.545 Km

Longueur cumulée de réseau renouvelé au cours des années N- 4 à N = 11.30 Km

3.7/ TAUX D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Ce taux donne une information sur la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur selon l'Arrêté du 2 mai 2007 et du 2 décembre 2013 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement et est fixé comme suit.

NAPPE ALLUVIALE

Le taux d'avancement de la protection de la ressource de la nappe alluviale de Villevieux est de **100%**

L'arrêté préfectoral

- ✓ portant Déclaration d'Utilité Publique :
  - de la dérivation des eaux souterraines,
  - de l'instauration des périmètres de protection,
- ✓ portant autorisation de traiter et de distribuer au public de l'eau destinée à la consommation humaine
- ✓ et portant autorisation de prélèvement a été pris le 2 mars 2012.

LES SOURCES

Le taux d'avancement de la protection des sources de Revigny et Conliège est de **60%**

L'arrêté préfectoral déterminant les périmètres de protection réglementaires et déclarant d'utilité publique le captage des sources de CONLIEGE et REVIGNY pour la consommation humaine a été pris le 27 mars 2003

Lors de discussions préalables à cet arrêté entre les agriculteurs concernés et la Ville, le principe de la généralisation des plans d'épandage à toutes les exploitations ayant des parcelles exploitées dans le périmètre rapproché (270 ha) a été décidé.

La convention entre les cinq agriculteurs concernés, la Ville et les différents financeurs a été signée le vendredi 9 avril 2004 instituant ainsi la mise en place de ces plans d'épandage.

Une restitution ouverte à tous les agriculteurs exploitants le secteur a été réalisé le 1 février 2005 .

3.8/ TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES

Ce taux doit mesurer la continuité du service d'eau potable, afin d'en apprécier le bon fonctionnement,

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées =

$$\frac{\text{nombre de coupures d'eau au cours de l'année non programmées} \times 1000}{\text{Nombre d'abonnés}}$$

$$= \frac{10 \times 1000}{4927} = 2.02\ ‰$$

3.9/ DELAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS ET TAUX DE RESPECT DE CE DELAI

Ce taux doit permettre d'évaluer le respect des engagements de délai d'ouverture des branchements d'eau potable, selon l'Arrêté du 2 mai 2007 et du 2 décembre 2013 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Pour la régie des eaux de Lons Le Saunier ce délai est au maximum de un jour ouvrable.Les branchements ne sont fermés que lorsqu'il n'y a pas de reprise d'abonnement suite à un départ et les demandes sont traitées quotidiennement.
En 2019, 248 points de comptage ont changé d'abonné et 12 nouveaux branchements ont été réalisés.

3.10/ DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITE

Elle doit permettre d'apprécier les marges de manœuvre de la collectivité en matière de financement des investissements et d'endettement, il traduit la durée nécessaire pour amortir la totalité du capital de la dette en supposant que les excédents nets de fonctionnement (épargne brute) y soit consacrée chaque année.

Durée d'extinction de la dette =

Encours total de la dette contractée / épargne brute annuelle

= ((2 450 164,43 / (3 648 516,41 – 1 300 980,38))

= 1.04 années est la durée durant laquelle le service devrait consacrer la totalité de sa capacité d'autofinancement pour rembourser sa dette.

3.11/ TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNEE N-1

Ce taux doit permettre de mesurer l'efficacité du recouvrement, dans le respect de l'égalité de traitement.

Taux d'impayés de l'année N-1 =

$$\frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année N-1}}{\text{Recette TTC facturée au titre de l'année N-1 eau / redevance / assainissement}} \times 100$$

$$= \frac{292\,001{,}52 * 100}{3\,586\,463{,}42} = 8.14\ \%$$

3.12/ TAUX DE RECLAMATION

Ce taux doit permettre de traduire de manière synthétique le niveau d'insatisfaction des abonnés au service de l'eau, selon l'Arrêté du 2 mai 2007 et du 2 décembre 2013 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Taux de réclamation =

$$\frac{\text{Nombre de réclamations laissant une trace écrite}}{\text{Nombre d'abonnés}} \times 100$$

$$= \frac{1}{4927} \times 100 = 0.02\ \%$$

4. / FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

4.1/ MONTANT DES TRAVAUX

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS ET TRAVAUX DE L'ANNEE 2019

TRAVAUX	MONTANT € HT
Conduite de refoulement : Remboursement annuité	205 778
Renouvellement de conduites de distribution d'eau et reprise d'anciens branchements : Rue des Gentianes, pont sncf (ZI Perrigny), avenue de la Marseillaise, rue Blaise Pascal	473 799
Fournitures de tuyaux et pièces diverses	126 981

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS ET TRAVAUX PREVUS POUR L'ANNEE 2020

TRAVAUX	MONTANT € HT
Conduite de refoulement : Remboursement annuité	205 778
Renouvellement de la télégestion commune de Moiron et Montaigu, plan réseau Moiron et Montaigu, pose compteurs têtes émettrice Moiron , Montaigu, Conliège Pas de travaux réseau en raison du COVID-19	599 000
Fournitures de tuyaux et pièces diverses	140 000

4.2/ ENCOURS DE LA DETTE ET ANNUITE

En 2019, l'encours de la dette du Service des eaux de la Ville de LONS-LE-SAUNIER s'élève à 2 450 164 .43 €, l'annuité à 296 514.06 € (Y compris intérêts).

4.3/ MONTANT DES AMORTISSEMENTS

Le montant des amortissements réalisés en 2019 s'élève à **542 932 .62 €.**

4.4/ PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX

Un programme pluriannuel de renforcement du renouvellement du réseau a été défini pour une période de quatre années, jusqu'en 2019. Le Service des Eaux a obtenu une aide de 50 % de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse sur ce programme de renforcement du renouvellement de réseau dans le cadre de l'appel à projet de 2015 « économiser l'eau pour l'alimentation en eau potable ».

La mise en place de prélocalisateurs de recherche de fuite sur le réseau est en cours. 30 ont été achetés en 2018 et 2019. L'investissement est à poursuivre pour aboutir à bonne gestion quantitative de la ressource en eau.

La mise en place de la Télérelève, sur les ¾ de la ville, pour les compteurs des particuliers est à poursuivre.

La mise en place de la télégestion sur l'ensemble des sectorisations est à terminer afin de maintenir le rendement.

La mise en place de la télégestion sur les communes nouvellement arrivées de part le transfert de compétence au 1er Janvier, est à réaliser.

V.ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE

5.1 MONTANTS DES ABANDONS DE CREANCE

Les abandons de créance ou versement à un fond de solidarité, au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité, en application de l'article L. 115-3 du code de l'action sociale et des familles, sont les suivantes pour l'année 2019 :

Abandons de créance : 6180.88 € a été déclaré en taxes et produits irrécouvrables.

Versement à un fond de solidarité : aucune demande traitée.

5.2 DESCRIPTIFS ET MONTANTS DES OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

La loi dite « Oudin Santini » adoptée le 27 janvier 2005 relative à la Coopération Internationale des Collectivités Territoriales et des Agences de l'Eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement, permet aux établissements chargés des Services publics de mener des actions de coopération internationales.

La Régie des Eaux de LONS-LE-SAUNIER a soutenu financièrement l'association "POM" Pour Oublier la Misère oeuvrant à la coopération internationale en matière d'accès à l'eau potable pour un montant versé par la Régie des Eaux de LONS-LE-SAUNIER de 2 000 euros ainsi que l'association Peuple Solidaire pour un montant de 1600 euros.

Fait à LONS LE SAUNIER,
Le 16 septembre 2020

ANNEXES

QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau
Situation en 2017

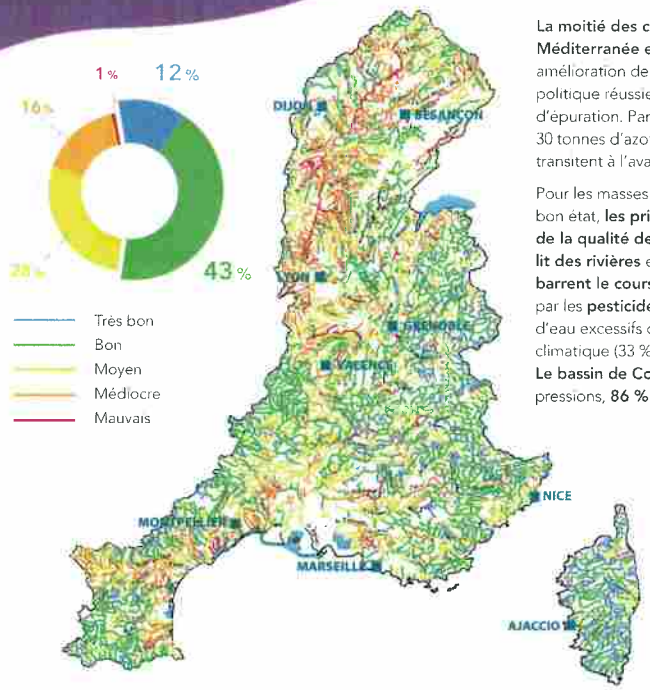

Le nombre de cours d'eau en bon état a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état. Cette nette amélioration depuis 25 ans est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon.

Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, **les principales causes de dégradation de la qualité de l'eau** sont **l'artificialisation du lit des rivières** et **les barrages et les seuils qui barrent le cours de l'eau** (75 % des cas), la pollution par les **pesticides** (49 %) ou des prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique (33 %).
Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, **86 % de ses rivières sont en bon état.**

La qualité des rivières et de la Méditerranée sur smartphone et tablette

Appli qualité rivière | Appli qualité Méditerranée

Découvrez l'état de santé des rivières en France et de la Méditerranée avec les deux applications mobiles de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- 15,9 millions d'habitants
- 25 % du territoire français
- 20 % de l'activité agricole et industrielle
- 50 % de l'activité touristique
- 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- 320 000 habitants permanents
- 2,7 millions de touristes chaque année
- 3 000 km de cours d'eau
- 1 000 km de côtes

SAUVONS L'EAU !

AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00
www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr

ÉDITION 2019

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse vous rend compte de la fiscalité de l'eau

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
établissement public de l'État

SAUVONS L'EAU !

LA FISCALITÉ SUR L'EAU A PERMIS UNE NETTE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE NOS RIVIÈRES

Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le **prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse** est de **3,70 € TTC/m³** et de **4,06 € TTC/m³** en France*. Environ **14 %** de la facture d'eau sont constitués de redevances payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'Etat sous tutelle du Ministère de la transition écologique et solidaire, **consacré à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.**

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2017

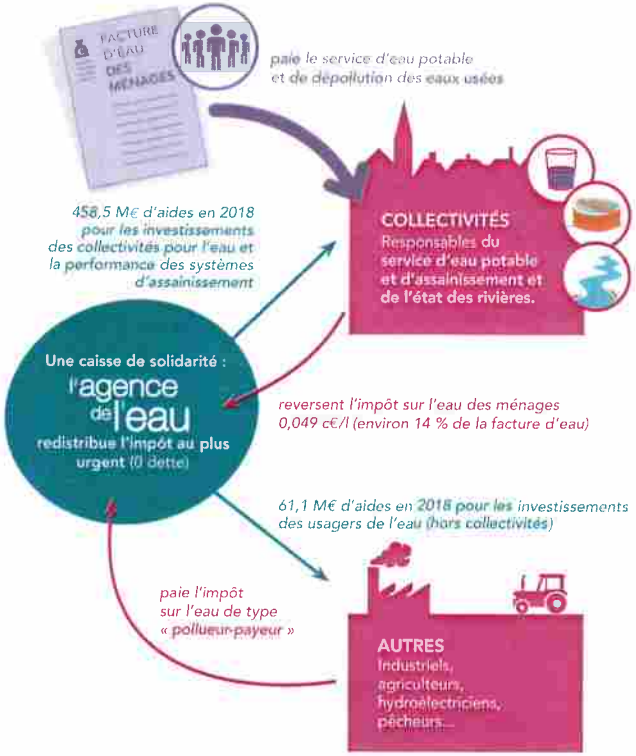

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU

DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2018

▶ Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (57,4 millions €)

390 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) ont permis d'économiser 40,7 millions m³ en 2018 soit la consommation annuelle d'une ville de 783000 habitants.

▶ Pour dépolluer les eaux (158,5 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

61 stations d'épuration aidées en 2018. L'objectif d'amélioration des stations d'épuration des grandes villes est atteint. L'agence continue maintenant avec les territoires ruraux fragiles et la lutte contre les pollutions de temps de pluie.

▶ Pour réduire les pollutions toxiques (20,1 millions €)

Sur 2013-2018, 52 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.
4 opérations majeures de lutte contre les substances dangereuses lancées sur de grands sites industriels.

▶ Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les captages d'eau potable (60,4 millions €)

15 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont un programme d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent encore entre 400 et 700 millions d'€ aux consommateurs d'eau.
42 M€ consacrés à la profession agricole pour les actions de suppression ou de réduction des pesticides et nitrates (investissement matériel, conversion agriculture biologique et mesures agri-environnementales, études et animation).

▶ Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité (80 millions €)

115 km de rivières restaurées et 269 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, certains ouvrages empêchent les poissons de circuler et les sédiments de transiter. Ils peuvent même aggraver les crues. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.
1565 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide. L'objectif du 10e programme de l'agence de restaurer 10 000 ha de zones humides est dépassé depuis fin 2016 avec 15 262 ha de zones humides restaurés ou préservés. Telle une éponge, les zones humides participent à la régulation des eaux en absorbant l'eau en excès et en la relargant quand il fait sec.

▶ Pour la solidarité internationale (4,4 millions €)

79 opérations engagées pour donner accès à l'eau ou à l'assainissement à des populations démunies dans les pays en voie de développement.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

2019

Pour les ménages, les redevances représentent environ 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 36 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,90 € pour les redevances.

Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentés tous les usagers de l'eau, y compris les ménages.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

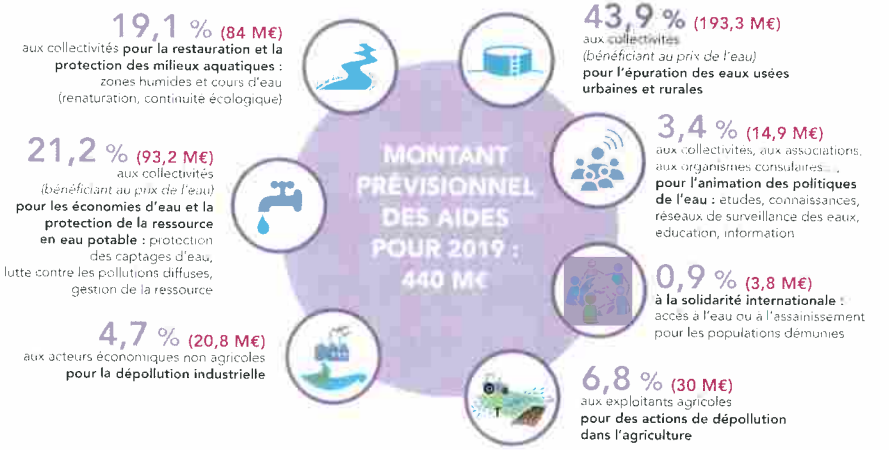

- **Solidarité envers les communes rurales :** l'agence de l'eau soutient les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **La différence entre le montant des redevances et celui des aides** correspond au financement du fonctionnement de l'agence de l'eau, des actions de surveillance des milieux aquatiques, de communication ou d'études sous maîtrise d'ouvrage directe de l'agence de l'eau, ainsi qu'au financement de l'agence française pour la biodiversité (AFB) et pour partie de l'ONCFS.

Découvrez le 11e programme Sauvons l'eau 2019-2024 en détail sur www.eaurmc.fr

Qualité 2019 de l'eau sur l'unité de distribution :

606 LONS LE SAUNIER BAS SERVICE (REVIGNY)

Maitre d'Ouvrage : ECLA - LONS LE SAUNIER

Exploitant : ECLA Service des Eaux

L'eau est prélevée dans des aquifères calcaires fissurés (karst) puis elle subit une ultrafiltration et une désinfection au chlore gazeux avant d'être distribuée.

Bactériologie La présence de bactéries dans l'eau distribuée révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, du stockage ou du transport. Limite de qualité : absence de germe.	Nombre d'analyses réalisées :	19
	Nombre d'analyses non conformes :	0
Turbidité Une eau trouble induit des désagréments pour le consommateur et nuit à l'efficacité du traitement de désinfection. Référence de qualité : 2 NFU	Nombre d'analyses réalisées :	15
	Nombre d'analyses non conformes :	0
	Valeur maximale mesurée :	0,41
Nitrates L'emploi mal maîtrisé d'engrais et les rejets domestiques peuvent provoquer une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources. Limite de qualité : 50 mg/l	Nombre d'analyses réalisées :	4
	Nombre d'analyses non conformes :	0
	concentration moyenne :	13,0
	concentration maximale :	17
Dureté La dureté représente le calcium et le magnésium, paramètres ne présentant pas de risque pour la santé et qui sont présents naturellement dans l'eau de la ressource. Référence de qualité : L'eau ne doit pas être agressive	Nombre d'analyses réalisées :	4
	Valeur moyenne mesurée :	24,7
	Valeur maximale mesurée :	25,8
Pesticides La présence de pesticides dans les ressources résulte d'une contamination par les activités de protection des récoltes et de désherbage. Limite de qualité : 0,1 µg/l	Nombre d'analyses réalisées :	1
	Nombre d'analyses non conformes :	0
	concentration moyenne :	0,00
	concentration maximale :	0

CONCLUSION et AVIS SANITAIRE

L'eau distribuée sur votre réseau a présenté en 2019 :

- une très bonne qualité microbiologique.
- une turbidité faible.
- des taux de chlore satisfaisants qui permettent une bonne désinfection de l'eau.
- des teneurs en substances toxiques conformes et respectant les limites de qualité.
- des teneurs en substances indésirables satisfaisantes et respectant les références de qualité.
- une dureté très élevée (eau très dure).

La qualité de l'eau distribuée est globalement très satisfaisante.

L'efficacité des traitements en place est satisfaisante. La surveillance des installations est adaptée.

Pour plus d'information...
Seuls les paramètres les plus significatifs sont représentés dans ce bilan. Vous trouverez à votre disposition tous les résultats du contrôle sanitaire auprès du maître d'ouvrage et sur le site Internet du Ministère de la Santé.

ars Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté

Contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau est réalisé par le service Santé Environnement de l'Agence Régionale de Santé

Conseils

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

Si vous possédez un appareil de type adoucisseur ou purificateur d'eau, veillez à son bon entretien pour éviter une contamination microbiologique de l'eau et conservez un point d'eau non traitée pour la boisson et la préparation des aliments.

Dans les habitats anciens, vérifiez qu'il ne subsiste plus de canalisations en plomb. Dans le cas contraire, laissez couler l'eau quelques instants avant de la consommer et changer les canalisations dans les meilleurs délais.

Pour les eaux désinfectées au chlore, il est nécessaire de maintenir un taux de chlore résiduel. Si vous décelez un goût de chlore mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer. Si la saveur ou la couleur de votre eau change, signalez le à votre distributeur (voir adresse facture).

Qualité 2019 de l'eau sur l'unité de distribution :

629 LONS LE SAUNIER HAUT SERVICE (VILLEVIEUX)

Maitre d'Ouvrage : ECLA - LONS LE SAUNIER

Exploitant : ECLA Service des Eaux

L'eau provient de la nappe alluviale de la Seille puis elle subit une désinfection au chlore gazeux avant d'être distribuée.

Bactériologie La présence de bactéries dans l'eau distribuée révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, du stockage ou du transport. Limite de qualité : absence de germe.	Nombre d'analyses réalisées : Nombre d'analyses non conformes :	25 0
Turbidité Une eau trouble induit des désagréments pour le consommateur et nuit à l'efficacité du traitement de désinfection. Référence de qualité : 2 NFU	Nombre d'analyses réalisées : Nombre d'analyses non conformes : Valeur maximale mesurée :	18 1 2,3
Nitrates L'emploi mal maîtrisé d'engrais et les rejets domestiques peuvent provoquer une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources. Limite de qualité : 50 mg/l	Nombre d'analyses réalisées : Nombre d'analyses non conformes : concentration moyenne : concentration maximale :	7 0 16,3 18
Dureté La dureté représente le calcium et le magnésium, paramètres ne présentant pas de risque pour la santé et qui sont présents naturellement dans l'eau de la ressource. Référence de qualité : L'eau ne doit pas être agressive	Nombre d'analyses réalisées : Valeur moyenne mesurée : Valeur maximale mesurée :	7 31,2 32
Pesticides La présence de pesticides dans les ressources résulte d'une contamination par les activités de protection des récoltes et de désherbage. Limite de qualité : 0,1 µg/l	Nombre d'analyses réalisées : Nombre d'analyses non conformes : concentration moyenne : concentration maximale :	4 0 0,04 0,04

CONCLUSION et AVIS SANITAIRE

L'eau distribuée sur votre réseau a présenté en 2019 :

¤ une très bonne qualité microbiologique.

¤ une turbidité très ponctuellement supérieure à la valeur réglementaire pouvant entraîner l'inefficacité d'un traitement de simple désinfection.

¤ des taux de chlore satisfaisants qui permettent une bonne désinfection de l'eau.

¤ des teneurs en substances toxiques conformes et respectant les limites de qualité.

¤ des teneurs en substances indésirables satisfaisantes et respectant les références de qualité.

¤ une dureté très élevée (eau très dure).

La qualité de l'eau distribuée est globalement satisfaisante.

L'efficacité des traitements en place est satisfaisante. La surveillance des installations est adaptée.

Les captages sont classés prioritaires GRENELLE et font l'objet de mesures de protection particulières vis-à-vis des pollutions diffuses.

Pour plus d'information...
Seuls les paramètres les plus significatifs sont représentés dans ce bilan. Vous trouverez à votre disposition tous les résultats du contrôle sanitaire auprès du maître d'ouvrage et sur le site Internet du Ministère de la Santé.

ars Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté

Contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau est réalisé par le service Santé Environnement de l'Agence Régionale de Santé

Conseils

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

Si vous possédez un appareil de type adoucisseur ou purificateur d'eau, veillez à son bon entretien pour éviter une contamination microbiologique de l'eau et conservez un point d'eau non traitée pour la boisson et la préparation des aliments.

Dans les habitats anciens, vérifiez qu'il ne subsiste plus de canalisations en plomb. Dans le cas contraire, laissez couler l'eau quelques instants avant de la consommer et changer les canalisations dans les meilleurs délais.

Pour les eaux désinfectées au chlore, il est nécessaire de maintenir un taux de chlore résiduel. Si vous décelez un goût de chlore mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer. Si la saveur ou la couleur de votre eau change, signalez le à votre distributeur (voir adresse facture).